

Département de l'Aisne

Arrondissement de
Saint-Quentin

Canton de Bohain

Commune de

SEBONCOURT

REPUBLIQUE FRANCAISE

CONSEIL MUNICIPAL

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 12 AVRIL 2018

Présents : Monsieur Hugues LEGRAND, Président,
Mesdames Cathy LEMAIRE, Sylvie DUBOIS, Valérie DESSENNE, Catherine BOINET.
Messieurs Bernard GLADIEUX, François LEFEVRE, Jacques HENOUX, Dominique MINCHEZ, Frédéric BRENOT, Jean-Michel BOUCHEZ.

Absentes excusées : Mesdames Carole TALBOT, Alice DENOYELLE, Stéphanie DELGEHIER,
Monsieur Benoît DRUENNE.

Secrétaire : Monsieur Frédéric BRENOT

Date de convocation : 5 avril 2018

Le compte rendu de la séance du 13 décembre 2017 est approuvé.

VOTE DES 3 TAXES

Il est décidé de ne pas augmenter les taux d'imposition et de les fixer comme suit :

⇒ Taxe d'habitation	: 9,98 %
⇒ Taxe sur le foncier bâti	: 12,67 %
⇒ Taxe sur le foncier non bâti	: 21,42 %

SUBVENTION CASOC 2018

Une subvention de 1638 € est accordée au centre social CASOC de Fresnoy le Grand soit 1.50 € par habitant.

BUDGET 2018

Le budget 2018 est voté comme suit :

INVESTISSEMENT

Reste à réaliser dépenses	: 29 749.00 €
Dépenses	: 941 063.76 €
Recettes	: 965 178,76 €
Reste à réaliser recettes	: 5 634.00 €

FONCTIONNEMENT

Dépenses	: 1 233 094.57 €
Recettes	: 1 233 094.57 €

MODIFICATION TABLEAU DES EFFECTIFS

Considérant l'avancement de grade d'un adjoint technique principal de 2^{ème} classe au grade d'adjoint technique principal 1^{ère} classe,
Vu l'avis favorable de la Commission Administrative Paritaire en date du 21 mars 2018,

Il est décidé de créer le poste suivant :

Grade d'origine	Grade d'avancement	Nombre	Date d'effet
Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe	Adjoint technique principal de 1 ^{ère} classe	1	01/05/2018

MODIFICATION STATUTAIRES DU SIDEN-SIAN

Le Maire fait part des modifications statutaires du SIDEN-SIAN, notamment les dispositions relatives aux modalités d'un éventuel départ d'une collectivité adhérente.

Ces modifications statutaires prévoient que les biens du SIDEN-SIAN situés sur le territoire des communes concernées feront l'objet d'un versement par cette collectivité au SIDEN-SIAN pour un montant correspondant à leur valeur nette comptable, déduction faite des subventions perçues par le syndicat pour ces biens et du solde de l'encours de la dette afférente à ces biens.

Il s'agit donc en substance que les investissements - équipements, réseaux, etc - qui ont été réalisés par le SIDEN-SIAN dans ces communes par endettement mais aussi par autofinancement ne puissent être cédés sans une compensation.

AMORTISSEMENT TRAVAUX USEDA

Vu les articles L 2321-2 27°, 28° et R 2321-1 du Code général des collectivités territoriales,
Considérant les travaux réalisés par l'USEDA dans le cadre des travaux d'effacement des réseaux électrique, éclairage public et téléphonique rue Robertine Dubois,
Considérant que la quote-part de la commune à ces travaux d'un montant respectif de 564.76 € et 3 883.28 € constitue une subvention d'équipement au bénéfice l'USEDA et que, par conséquent, l'amortissement de cette subvention est obligatoire,
La durée d'amortissement des installations concernées par les travaux réalisés par l'USEDA est fixée à 1 an à compter de 2018.

AMORTISSEMENT DEPENSES LOGICIEL URBANISME

Vu les articles L 2321-2 27°, 28° et R 2321-1 du Code général des collectivités territoriales,
Considérant la création du service urbanisme Bohain-Fresnoy le Grand-Seboncourt pour lequel l'acquisition d'un logiciel spécifique a été fait par la ville des Fresnoy le grand,
Considérant que la quote-part de la commune à l'achat de ce logiciel d'un montant de 1 213.65 € constitue une subvention d'équipement au bénéfice de la ville de Fresnoy le Grand et que, par conséquent, l'amortissement de cette subvention est obligatoire,
La durée d'amortissement de cet équipement est fixée à 1 an à compter de 2018.

MOTION RELATIVE A L'ADAPTATION DE L'ORGANISATION JUDICIAIRE

Monsieur le Maire donne lecture d'une lettre du Bâtonnier de l'Ordre des avocats du barreau de Saint-Quentin présentant le projet de réforme sur l'adaptation de l'organisation judiciaire qui vise à aligner la carte judiciaire sur l'organisation administrative.

Il ne devrait plus exister à bref délai qu'une Cour d'Appel de pleine compétence par Région et un Tribunal de pleine compétence par Département.

Ainsi, pour le département de l'Aisne, le Tribunal Judiciaire Départemental serait implanté à Laon et Saint-Quentin n'aurait plus qu'un Sous-Tribunal aux attributions limitées.

Le conseil municipal vote une motion contre ce projet de réforme.

AFFAIRES DIVERSES

Le Maire donne les informations suivantes :

- à partir du 1^{er} mai 2018, les poubelles déchets ménagers seront collectées tous les 15 jours le mercredi,
- une réunion publique pour la fibre optique aura normalement lieu le 31 mai 2018 à Etaves et Bocquiaux,
- les travaux de réfection de voirie rue Fernand Clément seront effectués les 16 et 17 avril 2018,
- les agents communaux ont réalisé l'isolation de la toiture du local au boulodrome et remplacé la clôture derrière la mairie,
- la course cycliste « Les 4 jours de Dunkerque » traversera la commune (rue Fernand Clément) le 9 mai prochain,
- un hommage sera rendu à la stèle des ailes brisées du square Longuet à Bohain le 15 avril 2018 à 11 H, à la mémoire et au sacrifice des aviateurs anglais tombés au Taillis Brunet, il y a 75 ans, le 15 avril 1943,
- l'association « Les donateurs de sang » a adressé une lettre de remerciements pour la subvention votée,
- afin d'honorer les glorieux combattants corses du 173^{ème} RI, une manifestation sera organisée par le souvenir français et la municipalité le 23 septembre 2018 avec mise en place d'une stèle au pont 130 du canal des torrents, dépôt de gerbe à la grotte Notre Dame de Lourdes et réception à la salle des fêtes.

La séance est levée à 20 H 05.

Le Secrétaire de séance,



POUR EXTRAIT CONFORME,

Le 13 avril 2018,

Le Maire,

Hugues LEGRAND



